

### Du nouveau!

Désormais, Textile Express sera le bulletin de liaison du Réseau RH.

Une façon attrayante de vous communiquer des nouvelles pertinentes, de vous annoncer des évènements, de vous proposer des sujets de réflexion ou encore de vous poser des questions.

Bonne lecture à tous!

### Assurance médicaments - Nouveaux paramètres financiers

En conformité avec la Loi sur l'assurance médicaments, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a effectué sa revue annuelle et a révisé les paramètres financiers du régime public et les exigences en conséquence applicables aux régimes privés d'assurance maladie. Ces changements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le présent [communiqué](#) fait état de ces changements et présente également de l'information relative à la législation du Québec sur la protection médicaments. Il saura intéresser les employeurs qui offrent un régime d'assurance maladie à leurs employés au Québec.

[Communiqué du 25 juillet 2008](#)

### Accommodements

**Décisions de la Cour suprême du Canada : l'étau se desserre pour les employeurs en matière d'accommodement.**

La Cour suprême du Canada a rendu une autre décision qui a pour effet d'alléger les obligations de l'employeur envers ses employés. L'affaire *Hydro-Québec c. Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000* portait sur l'accommodement d'une employée malade.

[Texte résumé de la décision](#)

[Texte intégral de la décision](#)



## Des formations en GRH disponibles!

**Bonne nouvelle! Nous nous sommes associés avec le CSMO de l'environnement pour que vous puissiez profiter de leurs formations portant sur les différents sujets traités dans notre Guide pratique de gestion des ressources humaines pour PME.**

[Calendrier des formations](#)

[Formulaire d'inscription](#)

Des questions ou des commentaires?

[info@csmotextile.qc.ca](mailto:info@csmotextile.qc.ca)

819 477 7910

Ce projet est rendu possible

grâce à l'aide financière

